COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DECISIONS

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2010

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél.: 01 49.60.20.45

| Nombre de membres composant le Conseil | 45 |
|--|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 45 |
| n / | 22 |
| Présents | 32 |
| Absents représentés | 11 |
| Absente excusée | 1 |
| Absente non excusée | 1 |

L'AN DEUX MIL DIX, LE DIX HUIT NOVEMBRE à VINGT ET UNE HEURE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 12 novembre 2010 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. GOSNAT, RAMEAU, Mmes DUCHENE, PETER, MM. BELABBAS, BEAUBILLARD, Mme POURRE, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, EHRMANN, MM. LACHOURI, ONAKAYA MENGE, CATALAN, PRAT, RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO (jusqu'au point A), Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTÉ, M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. BOUYSSOU, 1er adjoint au Maire, représenté par M. GOSNAT,

M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par Mme BERNARD Méhadée,

Mme BENDIAF, adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,

Mme GAMBIASIO, adjointe au Maire, représentée par M. RAMEAU,

Mme BERNARD Sandrine, adjointe au Maire, représentée par M. MERCIER,

Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE, conseillère municipale, représentée par M. PRAT,

Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par M. ROSSET,

Mme MONTUELLE, conseillère municipale, représentée par Mme EHRMANN,

M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,

Mme SCHMIDT, conseillère municipale, représentée par Mme POURRE,

M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS,

M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par M. RIVIERE (à partir du point B).

ABSENTE EXCUSEE

Mme OUDART, conseillère municipale.

ABSENTE NON EXCUSEE

Mme LE CARDINAL, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. RAMEAU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte. (39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

LE CONSEIL,

- / APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 21 octobre 2010.

 (39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)
- / APPROUVE le vœu proposé par la majorité municipale relatif à la réforme territoriale (vœu joint).

 (39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

/ APPROUVE le vœu d'urgence proposé par Madame Chantal Duchène au nom de la majorité municipale relatif à la libération de Monsieur Naama ASFARI, ivryen, militant sahraoui des Droits de l'Homme et pour la reconnaissance du peuple sahraoui à l'autodétermination, co-président du Comité pour le Respect des Libertés et des droits de l'Homme au Sahara Occidental (CORELSO). (vœu joint).

(39 voix pour et 4 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A/ Est informé dans le cadre de la politique de l'habitat du bilan des attributions de logements 2009 et ses perspectives.

(Pas de vote)

B/ APPROUVE la demande d'agrément en « centre social » auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Maison de la Citoyenneté Monmousseau à Ivry-sur-Seine et SOLLICITE auprès de la CAF et des autres financeurs potentiels toute aide financière, tant en fonctionnement qu'en investissement pour la réalisation de ce projet.

(35 voix pour et 8 abstentions : Mme LOICHOT, MM. RIVIERE, MACHADO, MOOG, CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1A/ FIXE, à compter du 1^{er} janvier 2011, le taux de l'unité de taxation des droits de voirie (0,254 €), ainsi que les tarifs de la "Foire à la Bricole" et des tournages de films.

(unanimité)

1B/ APPROUVE l'instauration d'un tarif « carte d'abonnement perdue » pour le parking Marat, d'un montant de 20 € quel que soit la durée et le type d'abonnement.

(unanimité)

1C/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2011 le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants".

(unanimité)

2/ MODIFIE les articles 1ers des délibérations des 25 juin 2009 et 24 juin 2010 relatifs à Taxe Locale sur la Publicité Extérieure et FIXE les tarifs de ladite taxe.

(unanimité)

3/ APPROUVE la cession à titre gratuit et sans déclassement préalable au Département du Val-de-Marne, des parcelles situées quai Marcel Boyer à Ivry-sur-Seine et cadastrées section A n° 149 (279 m²), 206 (193 m²), 208 (178 m²), 210 (150 m²), 212 (55 m²), 235 (850 m²), 247 (132 m²), ainsi que les parcelles en cours de division et cadastrées provisoirement section A n° 77p (103 m²), 186p (50 m²) et 257p (lot c : 998 m² et lot d : 1037 m²), représentant une superficie totale de 4.025 m².

(39 voix pour et 4 abstentions: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE,

MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

4/ ACCORDE à l'OPH d'Ivry la garantie communale pour l'emprunt de 412 709 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'une participation communale de 170 000 € pour la réhabilitation pour la réhabilitation des 44 chambres du foyer de jeunes travailleurs au 6 avenue de Spinoza à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 4 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

5/ ACCORDE une subvention de 300 € à l'association *Interre-Acción* et de 340 € à l'association *Autour de l'eau Val-de-Marne*.

(38 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ, ABERDAM)

6/. APPROUVE la convention portant adhésion de la Ville à l'association Bio Qualité et ses statuts et AUTORISE le versement de la cotisation annuelle, PRECISE que celle-ci s'élève à 500 € pour le dernier trimestre de l'année 2010 et à 2 000 € pour l'année 2011 et DESIGNE Mehdy BELABBAS en qualité de représentant de la Commune à l'assemblée générale de ladite association.

(unanimité)

7/ APPROUVE, dans le cadre des activités du Centre Municipal de Santé, la convention de délégation de paiement dite « Tiers payant » avec la mutuelle PRC (Prévoyance Retraite Conseil).

(unanimité)

8/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale Ile-de-France des subventions pour la réalisation par le Centre Municipal de Santé des actions de santé publique suivante : atelier sur les pratiques nutritionnelles, prévention bucco dentaire, prévention des addictions en milieu festif, point écoute au lycée Fernand Léger, accès à du matériel d'injection par un Totem, information et sensibilisation des médecins de la Ville au dépistage du saturnisme, sensibilisation des familles dans les quartiers à risque et APPROUVE la convention de financement à passer avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour l'année 2010 permettant de financer les actions de santé publique précitées.

(unanimité)

9/ SOLLICITE auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France une subvention à hauteur de 100 000 € pour le financement des études relatives au projet du Centre Dramatique National.

(42 voix pour et 1 voix contre: M. ABERDAM)

10/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2009/2011 avec l'association culturelle du Théâtre Aleph relatif à la création d'une pièce de théâtre musicale et chorégraphique sur les thèmes de l'eau et du respect et PRECISE que la Ville versera à cette association une subvention complémentaire d'un montant de 3000 € afin de soutenir la réalisation de ce projet durant l'année scolaire 2010-2011.

(unanimité)

11/ APPROUVE la convention avec l'association Europa Cinémas relative à l'octroi de subventions au cinéma municipal Le Luxy pour l'année 2010.

(unanimité)

12/ DECIDE la création d'un poste de graphiste au sein du service information ouvert aux grades d'agent de maîtrise et de technicien supérieur à compter du 1^{er} décembre 2010.

(39 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

13/ FIXE pour l'année 2011 à 110 piges les besoins de la Commune en matière d'activité des photographes pigistes et à 73,33 € brut incluant les congés payés le taux de rémunération horaire des photographes pigistes.

(38 voix pour, 4 voix contre: M. CASTELNAU, Mme APPOLAIRE, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention: M. ABERDAM)

14/ APPROUVE la convention relative au remboursement par l'Association des Maires du Val-de-Marne des salaires et charges afférentes versés par la Ville à Mme Bonrepaux du $1^{\rm er}$ mars au 31 décembre 2009, soit la somme de 35 078,90 euros

(unanimité)

/PREND ACTE de la communication du produit des rôles supplémentaires de fiscalité locale mis en recouvrement le 13 octobre 2010.

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} au 31 octobre 2010.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H35

LE SECRETAIRE LE MAIRE

N. RAMEAU P. GOSNAT